

Vesoul

## VESOUL Tribunal

# Un soutien aux victimes d'infractions pénales

Laurie MARSOT



*L'an dernier, Sonia Mercapide, juriste, a reçu 1 309 personnes au bureau d'aide aux victimes, situé dans les locaux du tribunal judiciaire de la Haute-Saône, place du 11e-Chasseurs à Vesoul. Photo ER /Bruno GRANDJEAN*

**Dans les locaux du tribunal judiciaire de la Haute-Saône à Vesoul, le bureau d'aide aux victimes, animée par une juriste, informe et accompagne les victimes d'infraction pénale. Un service gratuit, encore méconnu malgré ses cinq ans d'existence.**

Sur son bureau, les listes des prochaines affaires audiencées par le tribunal correctionnel s'empilent. Juriste pour le bureau d'aide aux victimes (BAV), Sonia Mercapide recense toutes les personnes victimes d'infractions pénales, les contacte une à une afin de savoir si elles seront représentées par un avocat, ou non. Elle se charge de les éclairer sur le déroulement d'une audience, sur l'aide juridictionnelle à laquelle les victimes peuvent potentiellement accéder, la constitution de partie civile et sa procédure, etc. « Je peux même assister aux audiences. En revanche, je ne suis pas

avocate, je n'ai aucun pouvoir de représentation. J'ai un rôle proactif », résume Sonia Mercapide.

### • **Très important dans « un contexte d'urgence »**

Le bureau d'aides aux victimes est un véritable lieu ressources. Situé au rez-de-chaussée du tribunal judiciaire de la Haute-Saône (ex-tribunal de grande instance) - toujours place du 11e-Chasseurs à Vesoul jusqu'au [déménagement du tribunal prévu début mars](#) - il accueille toutes personnes sans rendez-vous. « Notre rôle est particulièrement important dans le cadre des comparutions immédiates, car très souvent, les délais pour convoquer les victimes sont très courts, et notre intervention permet de garantir le maintien de leurs droits, malgré un contexte d'urgence. » Le service, gratuit, est pourtant encore assez méconnu en Haute-Saône, où il existe depuis cinq ans.

### • **Pour l'attribution du téléphone grave danger**

Le BAV se charge également des évaluations personnalisées - dites EVVI - des victimes qui en ont manifesté le besoin, lors de leur dépôt de plainte. C'est également Sonia Mercapide qui, sur réquisition du procureur de la République, réalise les évaluations préalables relatives à l'attribution du [téléphone grave danger \(TGD\)](#), [pour les personnes victimes de violences conjugales](#) : « Nous allons au domicile de la victime pour étudier l'environnement, sa situation, son isolement potentiel, le contexte etc. Nous transmettons ensuite cette évaluation au procureur, qui décide ou non d'attribuer le TGD. » Dans ce cadre, le BAV a réalisé l'an dernier quatre évaluations TGD et 19 entretiens de suivi.

Au sein du tribunal judiciaire à Vesoul (pour l'heure au 14, place du 11e-Chasseurs, avant son déménagement début mars), le bureau d'aide aux victimes est ouvert les lundis, de 9 h à 12 h, et les mardis et jeudis, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Tél. : 09 70 19 52 52.